

**Séance du 24 Juillet 2008**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Dumas ; Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Boé à M. Lacassagne ; Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

**EXCUSEES** : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : COMMUNICATION - Exécution et impression du magazine de la ville - Dossier de consultation des entreprises.

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les marchés conclus pour l'exécution et l'impression du magazine municipal arrivant à leur terme, il convient de procéder à une nouvelle consultation.

Le magazine de la Ville contient en version de base 44 pages dont 4 pages de couverture au format A4 (21 x 29,7 cm fermé) et un encart d'une page recto/verso destiné à l'expression des groupes politiques d'opposition. Six pages sont consacrées aux espaces publicitaires commercialisés par une régie publicitaire liée par contrat (publicités livrées et montées par la régie).

Ces marchés présentent les caractéristiques estimatives suivantes :

- Tirage : 30 000 exemplaires par numéro
- Fréquence : 5 numéros par an
- La parution du 1<sup>er</sup> magazine est prévue pour le mois de février 2009

Il est proposé un marché public à bons de commande décomposé en deux lots :

- le lot n° 1 : comportant l'exécution technique (mise en page, composition, retouche photos) du magazine ;
- le lot n° 2 : comportant l'impression et le façonnage du magazine.

Pour le lot n° 1, le montant minimum est de 17 000 €HT, le montant maximum est de 35 000 €HT.

Pour le lot n° 2, le montant minimum est de 45 000 € HT et le montant maximum est de 90 000 €HT.

Ces montants sont établis pour une année.

Je vous propose de lancer la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert par lots séparés pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

En conséquence, je vous demande d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert et à signer les marchés à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et à lancer la consultation correspondante le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.